



## COMMUNE DE DAMPIERRE SUR LE DOUBS 25420

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

---

#### SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2023

**Présents** : Mesdames CHARRIER Béatrice, EGGENSPILLER Muriel et Messieurs BONNOT Pierre-Marie, GANARD Michel, GENIN Yanick, LARRIERE Thierry, MITTON André, RENAUD Jean-Claude

**Ayant donné procuration** : Mme ROUX Katy a donné procuration à M. GENIN Yanick

**Absents** : Mme ANDRIEUX Marie-Hélène, M. VADAM Pascal

**Secrétaire** : CHARRIER Béatrice

Approbation du compte rendu de la réunion du 27 septembre 2023.

#### **1. Présentation du cabinet d'études et de maîtrise d'œuvre BDP**

Afin d'aménager la rue de Prunevelle, la commune pourrait faire appel à un cabinet d'études et de maîtrise d'œuvre. M. Benjamin CLIMENT fait la présentation de son cabinet et propose un avant-projet pour l'aménagement de la rue de Prunevelle au Conseil Municipal.

Un devis pour la levée topographique obligatoire a été fait pour la somme de 1 800€. L'accompagnement sur l'étude du projet d'aménagement, la constitution du dossier marché public et la surveillance du chantier sont les missions proposées par le cabinet d'études BDP.

Un devis a été établi pour la somme de 4 000€ comprenant les missions suivantes :

- réalisation et déclaration des travaux / diagnostic / conception dessin - CAO du plan / détail estimatif / cahier des charges techniques / assistance technique pour demande de subventions / réunions de présentation avec maître d'ouvrage et le Département.

Il sera décidé au prochain conseil municipal si le conseil municipal valide les devis.

#### **2. Impasse de la Libération**

La commune va demander un autre devis pour comparatif. Un rendez-vous avec l'entreprise COLAS est prévu le mardi 14 novembre à 14 heures.

#### **3. Adhésion à PMA de la commune de Dampjoux**

Le conseil municipal, après l'exposé du Maire, approuve à l'unanimité (9 voix pour) l'adhésion de la commune de Dampjoux à Pays Montbéliard Agglomération. Le ticket de sortie de la commune de Dampjoux de la Communauté de communes du pays du Maïche a été fixé à 80 000€.

#### **4. Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et l'assainissement collectif et non-collectif pour l'année 2022**

Une synthèse du rapport a été fait par Monsieur le Maire. En 2022, la commune comptait 220 abonnés avec un volume rendu de 18 437m<sup>3</sup>. La facture moyenne pour 120m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2022 était de 507.75€ et au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de 543.99€ soit une augmentation de 7.14%.

## **5. Rapport sur le prix et la qualité des services publics de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2022**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité des services publics de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2022. PMA souhaite diminuer de 30% les ordures ménagères et augmenter de 46% les déchets recyclables.

## **6. Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2024**

Affouage : l'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Destine le produit des coupes (houppier, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles 6.r d'une superficie cumulée de 0.86 ha à l'affouage sur pied (6 lots attribués par tirage au sort)
- Fixe le prix de la taxe d'affouage à 10 euros le stère ;
- Fixe les conditions d'exploitation suivantes :
  - o Le délai d'exploitation est fixé au **30 avril 2024** (abattage avant le 15/03). Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre à la régénération des peuplements. Au terme de ce délai, si l'affouagiste n'a pas terminé l'exploitation de sa portion, il sera déchu des droits qui s'y rapportent (article L.243-1 du code forestier).
  - o Le délai d'enlèvement est fixé au **31 août 2024** pour permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses.

Travaux sylvicoles : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre les coupes ou produits des coupes de la parcelle 10.rl avec un volume de feuillus de 400m3. La vente sera programmée en septembre 2024 pour une valeur attendue d'environ 10 000€.

## **7. Comptes-rendus des commissions**

**SIVU :**

- Les monuments et le cimetière ont été nettoyés.
- Arbres à tailler devant la salle intercommunale.
- Balayeuse programmée la 2<sup>ème</sup> quinzaine de novembre.

**MAIRIE :**

- Devis COLAS pour impasse de la Libération : rendez-vous mardi 14 novembre 2023 à 16h.
- Porte coupe froid à la salle « La communale » : rendez-vous mardi 14 novembre 2023 à 14h avec l'entreprise CUBE.
- Travaux mât rue du Fays prévus le 23 novembre.
- Courrier à faire aux habitants pour tailler leurs haies en limite de propriété.
- Devis attendu pour des panneaux STOP pour la rue du Lavoir.
- Le réfrigérateur a été changé à la salle « La Communale ».
- Des lampes doivent être remplacées à partir du 09 novembre dans les rues Bossières – Breuil – École – Fleurs.

**SIVOM :**

- Les travaux de soubassements à l'intérieur de l'église ont été réalisés.
- Déplacement du câble d'arrivée d'électricité à l'église effectué.
- Mise aux normes des évacuations des eaux pluviales du bâtiment FCSMI effectuée.
- Les poteaux du stade doivent être consolidés : devis de 1 800€
- Repas des aînés du 12 novembre : 120 repas commandés.

## **8. Questions diverses**

- Pose de caméra sur la commune : étude de faisabilité à poursuivre avec le Major de gendarmerie qui a fait des propositions de lieux d'implantation.

Caméra 1 : place du village.

Caméras 2 et 3 : au carrefour rue de la Libération et Grande rue.

Caméra 4 : intersection rue de Prunelle et rue du Fays.

Caméra 5 : parking de la salle intercommunale, à confirmer.

Le 1<sup>er</sup> décembre, nous recevrons la gendarmerie de Besançon afin d'affiner le projet.

-11 novembre 2023 : La cérémonie aura lieu à 10 heures

- Prime pouvoir d'achat : le décret pour la fonction publique territoriale a été publié le 31 octobre 2023, les collectivités territoriales ont la possibilité de verser à leurs employés une prime d'un maximum de 800€ pour un temps plein. Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la mise en place de la prime à mettre en adéquation avec la prime qui sera versée aux agents du SIVOM.

-Vœux du Maire aux habitants du village : proposition de faire une cérémonie le 21 janvier 2024 avec le bilan des actions faites et à venir est adoptée.

**Fin de séance à 21h33**